

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71 850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : VINGT MARS DEUX MILLE VINGT-SIX
(20 mars 2026)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal d'installation s'est réuni le vingt mars deux mille vingt-six à 18h00, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, COCHET Grégory, MARTINS Chanel, DUVERNAY Florian, THOMAS Marie-Thérèse, BRASSEUR Loïc, MONNERY Maguy, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Pailine, BESSON Françoise, BOSSARD Angélique, CASTEIL Katia, CHEVALIER Lola, CORTAMBERT Agnès, DA CUNHA Julie, DEVOUCOUX Jean-François, DUVAL Philippe, GERMAIN Annabelle, MANCIAT Quentin, MÉTIVIER Guillaume, RENAUD Sylvain, TREMEAU Gaël, VERCHÈRE David, VINCENT Benoît.

**Fixation du nombre
d'Adjoints**

Etaient excusés : DE WITTE Pierre est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie.

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Rapporteur : Christine Robin

Présents à la séance :
27

EXPOSE

Suffrages exprimés :
29

Il est précisé dans l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales :

Le Conseil a été
convoqué le :
16 mars 2026

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder **30% de l'effectif légal** du conseil municipal ».

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 23 mars 2026

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Charnay-lès-Mâcon est de 29 conseillers municipaux, le nombre d'adjoint étant limité à 30% de cet effectif légal, il ne peut donc pas excéder 8 adjoints.

Mme le Maire propose que le conseil élise **8 adjoints**.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE de fixer à 8 le nombre d'Adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN



Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24/03/2026



ID : 071-217101054-20260320-2026_03_10-DE

